

Luisant, le 29 janvier 2024

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Réf : RRH/ flash n°2024-01
Destinataires : collectivités et EP affiliés
Mode de transmission : courriel
Courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr



NOUVEAU SIMULATEUR DE RETRAITE CNRACL POUR LES EMPLOYEURS

A compter de janvier 2024, un nouveau simulateur de retraite CNRACL est mis à la disposition des employeurs via la plateforme PEP's. Ce nouveau service est déployé en complément de l'actuel service « Estimation de pension CNRACL ».

Pour information, il est prévu que la plateforme PEP's laisse place à une nouvelle plateforme qui portera le nom de « GULI » fin juin 2024, lors de la bascule vers le nouveau service de demande de départ à la retraite CNRACL. L'objectif de cette nouvelle plateforme est de mutualiser les outils de liquidation et de simulation, et de les rénover. A terme, seuls le CIR, le simulateur de retraite et le dossier de liquidation de pension devraient alimenter la nouvelle plateforme GULI ; Les dossiers de demande d'avis préalable, de QCIR et d'estimation de pension devraient disparaître en même temps que PEP's. Le CDG 28 vous informera en tant utile de ce déploiement.

Ce nouveau service vous permet notamment de réaliser des projections de carrière à différentes dates de départ, sur un principe de « bac à sable ». Contrairement à l'actuel service « Estimation de pension CNRACL », il n'est pas nécessaire de disposer d'une date de départ souhaitée pour connaître les droits de l'agent.

A l'issue de cette simulation, vous disposerez de 3 documents :

- Le résultat de la simulation par période de 6 mois (PDF synthèse)
- Les informations principales (PDF simplifiées)
- Une présentation de toutes les informations de calcul (PDF détaillé)

La simulation reste néanmoins disponible dans le simulateur pendant 60 jours.

Il est important de signaler que les données qui sont utilisées lors de la simulation sur ce nouveau service sont issues du compte individuel retraite (CIR) de votre agent et sont ajustables, modifiables **mais ne sont pas enregistrées dans le CIR**. Contrairement aux dossiers actuels, toutes les données modifiées dans ce nouveau service n'iront pas alimenter et mettre à jour le CIR. Elles seront donc perdues et non reprises lors de l'établissement des autres dossiers CNRACL, et notamment le dossier de liquidation.

Pour optimiser la gestion du droit à l'information et la gestion des dossiers de liquidation (éviter la ressaisie), il est important, avant d'effectuer une simulation sur le nouveau service d'aller **au préalable modifier et mettre à jour le CIR** de l'agent. Les données ainsi modifiées dans le CIR viendront ainsi alimenter le droit à l'information des agents (EIR....) et les futurs dossiers CNRACL.

➔ Pour accéder au « pas à pas » pour la saisie du CIR réalisé par la CNRACL, aller télécharger le document dans : <https://www.projets-indego.fr/cdg28/base-documentaire/2023-la-gestion-des-dossiers-retraite-cnracle-sur-la-plateforme-peps/>

Une nécessaire attribution préalable des droits par votre administrateur PEP'S !

Pour accéder à ce nouveau service, aucun droit n'étant attribué par défaut, il appartient aux **administrateurs PEP's d'attribuer les droits d'accès** à ce service aux potentiels utilisateurs via la gestion des comptes dans PEP's.

Avant de se rendre sur ce nouveau service, il y a lieu d'aller attribuer les droits pour pouvoir accéder à ce nouveau service.

Vous trouverez **en annexe les modalités pratiques** pour attribuer ces droits.

Une intervention limitée du CDG 28 pour l'heure !

Contrairement aux autres dossiers CNRACL (**CIR, dossier de demande d'avis préalable, dossier d'estimation de calcul et dossier de liquidation de pension**), toute **simulation effectuée par vos soins** via le simulateur, ne pourra ni être **transmise à la CNRACL** ni au **Centre de Gestion pour contrôle**.

En effet, à ce jour, les services du Centre de gestion ne proposent aux collectivités affiliées aucune prestation pour ce nouveau service.

En revanche, les employeurs publics désireux d'utiliser ce simulateur peuvent néanmoins solliciter une intervention préalable payante du CDG sur le CIR de l'agent concerné.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution des modalités d'intervention du CDG en la matière.

Nous **reviendrons vers vous le moment venu**, pour vous informer de l'évolution des modalités d'intervention du CDG lors de la **mise en place de la nouvelle plateforme GULI** en matière de contrôle et de réalisation des dossiers qui s'y rattacheront.

Vous pourrez toutefois, **tant que la plateforme PEP's est en service**, continuer à nous solliciter **pour réaliser ou contrôler tous les autres dossiers**.

Soucieux de vous accompagner dans la découverte de ce nouveau service, **les services du CDG 28 vous mettent à disposition, en annexe, un « pas à pas »** vous permettant d'utiliser ce nouveau service.

Vous trouverez également des informations sur ce nouveau service sur le site la CNRACL :

- **Webinaire « Simulation de retraite CNRACL - présentation du service » :** <https://picteo.caissedesdepots.fr/cdc/embed/public/284807>
- **Webinaire « Comment effectuer une simulation ? » :** <https://picteo.caissedesdepots.fr/cdc/embed/public/284839>
- **FAQ « PEP's- simulation de pension CNRACL- foire aux questions » :** <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-simulation-retraite-faq.pdf>

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président

Bertrand MASSOT

A compter de janvier 2024, un nouveau simulateur de retraite CNRACL est mis à votre disposition via PEP's. Ce nouveau service est déployé en complément de l'actuel service « Estimation de pension CNRACL » qui sera décommissionné fin juin 2024, lors de la bascule vers le nouveau service de demande de départ à la retraite CNRACL.

Ce nouveau service vous permet notamment de réaliser des **projections de carrière à différentes dates de départ**, sur un principe de **bac à sable**. Vous disposerez pour cela de **3 documents** issus de cette simulation :

- **Résultat** de la simulation par période de **6 mois** (PDF synthèse)
- **Informations principales** (PDF simplifiées)
- **Présentation de toutes les informations de calcul** (PDF détaillé)

Les **données utilisées** lors de la simulation sont issues du **compte individuel retraite (CIR)** de votre agent et sont **ajustables, modifiables** mais ne sont **pas enregistrées dans le CIR**.

D'où l'importance d'aller mettre à jour le CIR de l'agent avant d'aller sur ce nouveau simulateur pour y effectuer une simulation.

La simulation reste néanmoins **disponible** dans le simulateur pendant **60 jours**.

Aucun droit n'étant attribué par défaut, pour avoir accès à ce nouveau service, il appartient aux **administrateurs PEP's** d'attribuer les **droits d'accès** à ce service aux potentiels utilisateurs via la gestion des comptes dans PEP's.

Comment aller attribuer ces droits ?

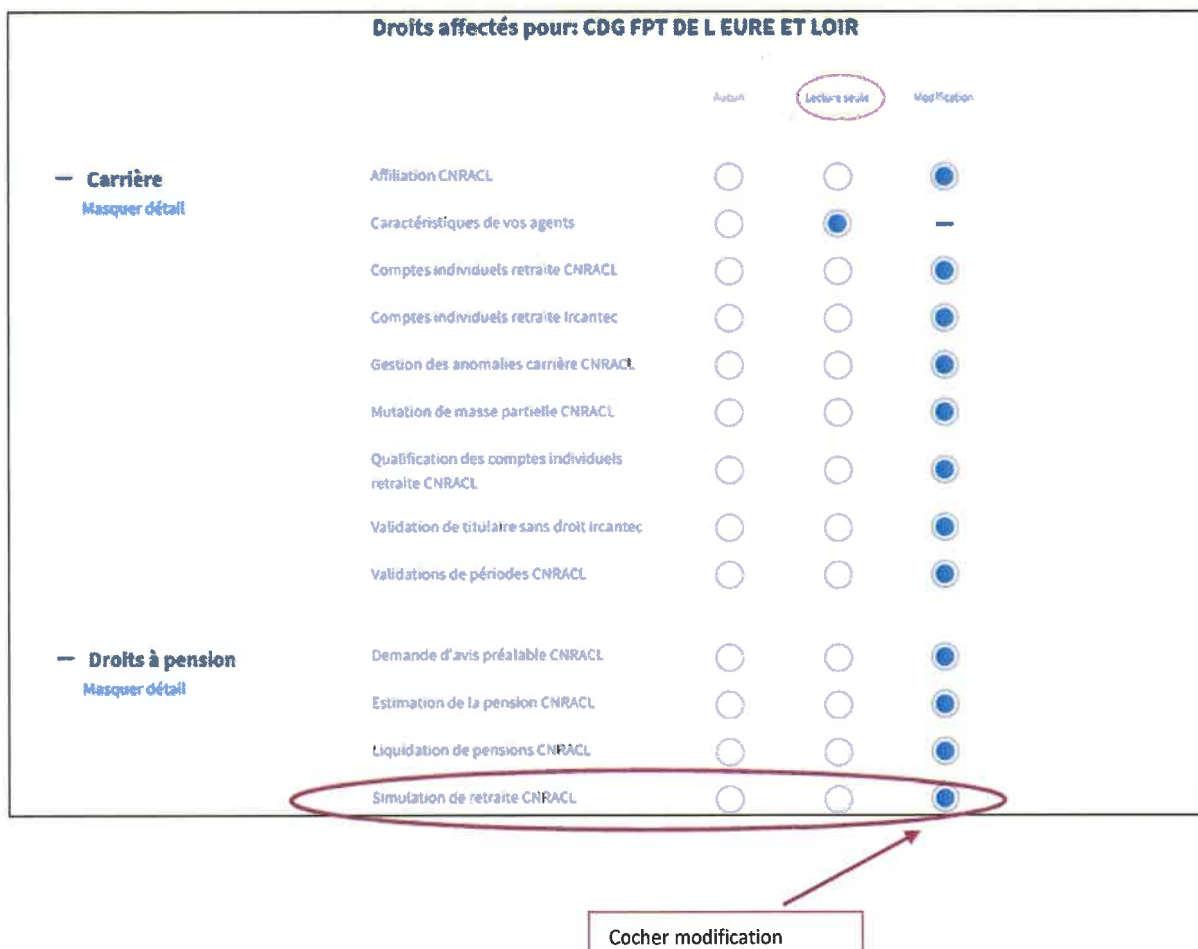
Rendez-vous sur la page « **gestion des comptes** » de PEP's en cliquant sur l'icône  en haut à droite de votre espace personnalisé et en choisissant « **Mon établissement** ».



Il apparaît le **nom de chaque utilisateur** de la plateforme ainsi que le **nom de l'administrateur**. En cliquant sur chaque nom il apparaît au bout de la ligne 3 icônes : « Modifier », Renouveler le compte » et « Supprimer ».



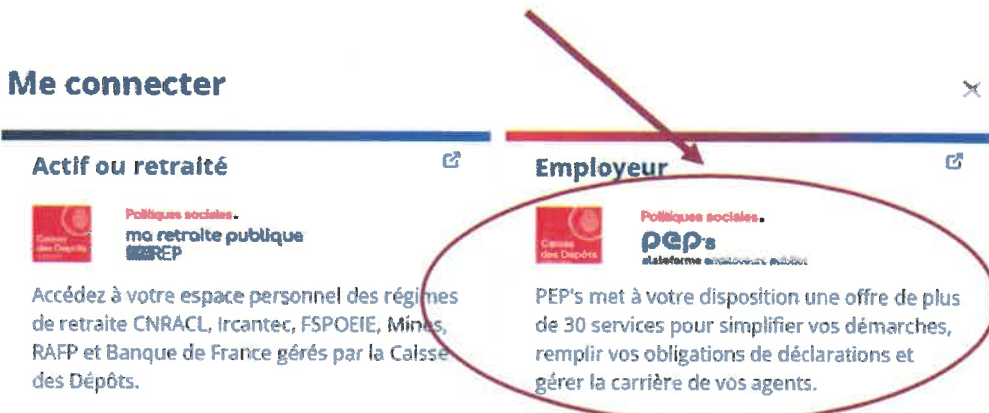
En cliquant sur « Modifier » il apparaît alors la liste des droits affectés à l'agent pour la carrière, les droits à pension, cotisations, déclarations, mes autres services et immatriculations. Seuls les dossiers cochés en modification ouvriront un droit pour saisir un dossier.



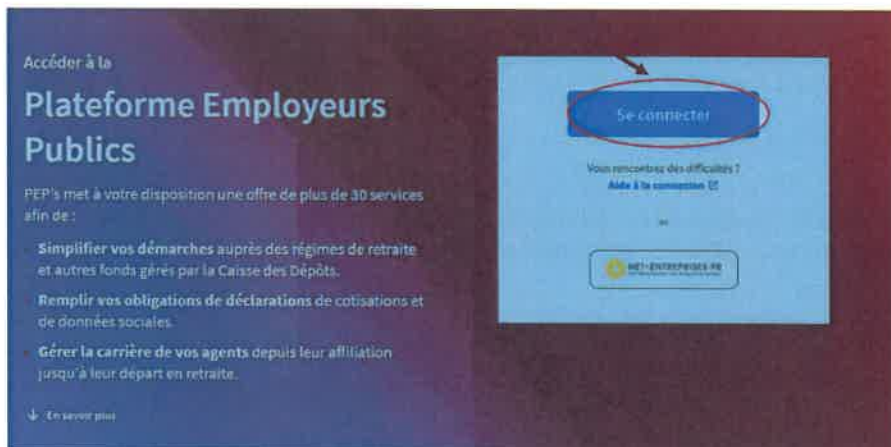
Une fois les vérifications et les modifications effectuées, penser à appuyer sur le bouton « **Appliquer les modifications** » en bas du document.

Appliquer les modifications

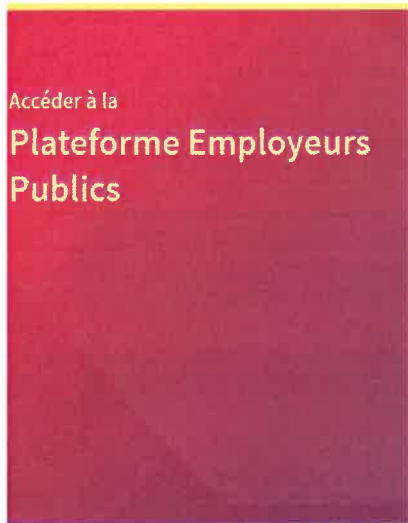
Comment aller se connecter à ce nouveau dossier ?



Puis



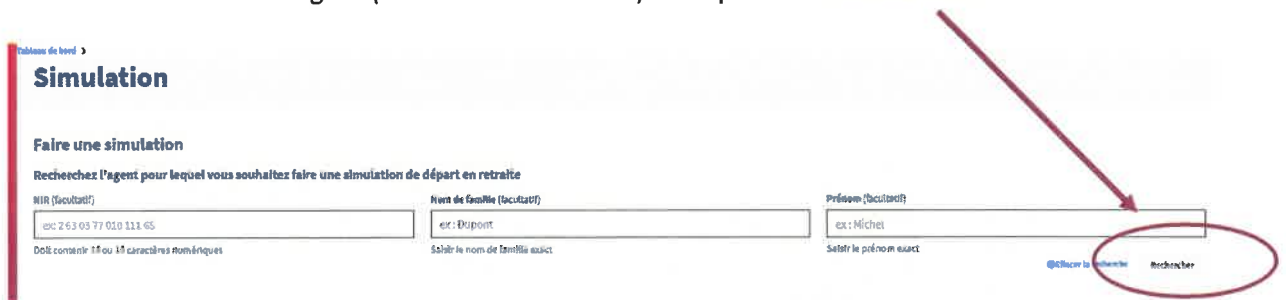
Noter ensuite son code Identifiant et son mot de passe



Dans l'onglet « droits à pension » choisir « simulation de retraite CNRACL »



Puis saisissez le NIR de l'agent (N° de sécurité sociale) et cliquez sur » Rechercher »



Il apparaît la fenêtre suivante dans laquelle il est indiqué le NIR, les nom, prénom et date de naissance de l'agent. Appuyer ensuite sur « Faire une simulation ».



Il apparaît la fenêtre suivante :

Simulation

Anomalies Assuré ▾ Carrière ▾ Bonifications

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont remonté aucune anomalie

Comment compléter ce dossier ?

Aller vérifier s'il y a des anomalies dans l'onglet « **Anomalies** »

Anomalies Assuré ▾ Carrière ▾ Bonifications

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont remonté aucune anomalie

Si des anomalies apparaissent, aller les corriger.

Aller sur l'onglet « **Assuré** »

Anomalies Assuré ▾ C

Synthèse assuré

Synthèse famille

Dans le sous onglet « **synthèse assuré** » il y apparaît les informations complétées suivantes :

Synthèse assuré

Informations générales

BCR	01 KAL 259	Date de naissance	<input type="text"/>
NIR	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Nom de famille	<input type="text"/>	Situation familiale	Indéterminé
Nom usuel	<input type="text"/>	Civilité	<input type="text"/>
Prénom usuel	<input type="text"/>	Courriel principal	<input type="text"/>
Premier prénom	<input type="text"/>	Courriel secondaire	<input type="text"/>
		Première retraite autre régime	Ajouter

Aller y saisir le cas échéant les périodes de handicap

Handicap

Aucune période de handicap

[+ Ajouter des périodes de handicap](#)

Employeur

CDG FPT DE L EURE ET LOIR

Adresse MAISON DES COMMUNES - 9 RUE JEAN PERRIN - 28600 LUISANT

SIRET 282 800 374 00021

Dans le sous onglet « **Synthèse famille** » aller y saisir les informations sur le conjoint et sur le ou les enfants

Synthèse famille

0 enfant

0 conjoint



Concernant le **conjoint** : Saisir toutes les informations puis appuyer sur « **Ajouter le conjoint** »

Ajouter un conjoint

[Retour à la synthèse famille](#)

Etat civil

Nom de famille

Nom usuel (facultatif)

Champ requis

Prénom usuel

Prénom 1 (facultatif)

Prénom 2 (facultatif)

Prénom 3 (facultatif)

Date de naissance

Date de décès (facultatif)

Préciser le nom, le ou les prénom(s) et la date de naissance du conjoint

Structure familiale

Lien avec l'assuré

Début du lien

Fin du lien (facultatif)

Mettre s'il est marié, vit en concubinage ou est Pacsé avec l'agent

A préciser au vu d'un justificatif

Préciser la date du jugement de divorce

[+ Ajouter un lien](#)

[Annuler](#)

[Ajouter le conjoint](#)

Préciser la date de début de l'union du Pacs ou du concubinage au vu du justificatif

Il apparaît ensuite ce message

Le conjoint a bien été ajouté

Synthèse famille

0 enfant

1 conjoint

Le nom, le prénom du conjoint ainsi que le type de lien avec l'assuré avec la date d'effet apparaissent

[Ajouter un conjoint](#) [Ajouter un enfant](#)

Concernant les enfants :

Etat civil

Nom de famille

Nom usuel (facultatif)

Champ requis

Prénom usuel

Prénom 1 (facultatif)

Prénom 2 (facultatif)

Prénom 3 (facultatif)

Date de naissance

Date de décès (facultatif)

Préciser le nom, le ou les prénom(s) et la date de naissance de l'enfant

Structure familiale

Lien avec l'assuré

Conjoint de rattachement (facultatif)

Période de prise en charge

Début de prise en charge

Fin de prise en charge (facultatif)

Noter si enfant légitime, adoptif, du conjoint, placé sous tutelle, ayant fait l'objet d'une délégation d'autorité parentale ou recueilli

Indiquer la date de décès

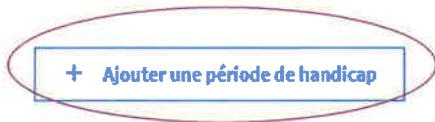
Choisir le conjoint de rattachement qui doit être proposé automatiquement

Noter les dates pendant lesquelles l'enfant a été à charge : par exemple de la naissance à ses 18 ans

Aller y saisir le cas échéant les périodes de handicap puis appuyer sur « **Ajouter l'enfant** »

Handicap

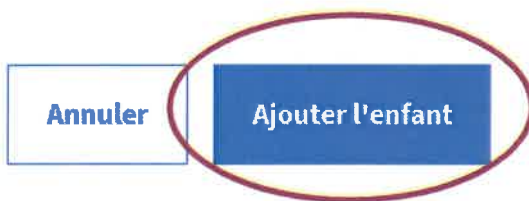
Périodes de handicap pour lesquelles le **taux d'incapacité permanente est de 80% ou plus.**



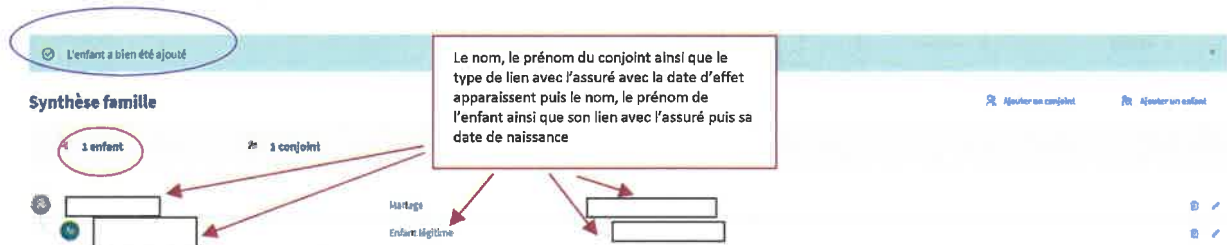
Enfant né pendant les études

[En savoir plus sur la bonification L12 b bis](#)

Bonification pour enfant né pendant les études




Il apparaît ensuite ce message :



Dans l'onglet « **carrière** »:

Comment paramétrer l'affichage de cet onglet en y faisant apparaître que les colonnes que vous souhaitez

Appuyez sur [Personnaliser l'affichage](#)  puis déterminer ce que vous souhaitez afficher :

<input checked="" type="checkbox"/>	Position statutaire	▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Statut	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Fonction publique	^ ▼	⇅
<input type="checkbox"/>	Type d'affectation	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature de congés	^ ▼	⇅
<input type="checkbox"/>	Modalité de service	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Taux d'activité	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	NBI	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Type de prolongation	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Libellé emploi grade	^ ▼	⇅
<input checked="" type="checkbox"/>	Libellé employeur	^	⇅

[Confirmer](#)

Puis . N'apparaissent alors que les colonnes choisies

Cet onglet comporte les 6 sous onglets suivants : « **Chronologie carrière** », « **Grade** », « **Services validés** », « **Durée autres régimes** », « **Etudes rachetées** » et « **Droits d'option et limite d'âge personnelle** ».

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont rem...

- Chronologie carrière
- Grade
- Services validés
- Durées autres régimes
- Etudes rachetées
- Droits d'option et limite d'âge personnelle

Dans le sous onglet « **Chronologie carrière** » il apparaît toutes les informations carrière alimentées par le CIR de l'agent qui est lui-même alimenté par la DSN tous les mois. Y apparaît le nombre de jours de congés pour raison de santé dans la fonction publique territoriale

Chronologie carrière Ajouter une période

35 jours calendaires de congés pour raison de santé dans la Fonction Publique

Tout sélectionner Période sélectionnée :

Recher	Position statutaire	Statut	Cal.	Fonction publique	Affectation	Stat. de congés	Mod. de serv.	Taux d'activité	DBI	Préleg.
20/09/1990 → 31/12/1990	AC100	STAGI	Séd.	FPT00			H5400	100/100		

Dans les différentes périodes effectuées auprès de la CNRACL, une ligne est générée à chaque changement (de collectivité, de statut, de durée de service, ou pour chaque arrêt maladie).

Dates	Position statutaire	Statut	Titulaire	Fonction publique
20/09/1990 → 31/12/1990	AC100	STAGI	Séd.	FPT00
01/01/1991 → 31/01/1991	AC100	STAGI	Séd.	FPT00
01/02/1991 → 19/09/1991	AC100	STAGI	Séd.	FPT00
20/09/1991 → 31/12/1991	AC100	TITU1	Séd.	FPT00

Comment créer une période

Ajouter une période

Choisir

Il apparaît les lignes suivantes à compléter :

Période

Saisir les dates de début et de fin de la période

Début de période

Fin de période

Champ requis

Type de période

Carrière
 Service national

Préciser si cette période relève de la carrière ou du service national

Champ requis

A - Active
 I - Insalubre
 S - Sédentaire

 09 - Cas général

Statut

Fonction publique

Statut

Catégorie

Champ requis

Champ requis

Champ requis

Libellé emploi grade (scutatif)

Type d'assuré

FPE00 - FPE (min/EPA pub)
 FPE01 - FPE militaire
 FPH00 - FPH (EPA pub)
 FPT00 - FPT (coll/EPA pub)
 PSPOE - Ouvriers Etat

MIL22 - Militaire engagé
 STAG1 - Stagiaire
 TITU1 - Titulaire

Saisir le grade de l'agent

09 - Cas général
 10 - Intercommunal
 11 - Pluricommunal

Position statutaire

Position statutaire

Saisissez...

ACI00 - Posit. normale act.

CGP00 - Congé parental

DEE01 - DE adm/EPA pensiori

DEE91 - Sur un emploi fonctionnel

DEE92 - Reclass pour difficultés opérat

DEE93 - Reclass pour raison opérat

DEE94 - DéLECP FPT, FPH ou FPE

DET07 - Dét.ent/asso privé

DET10 - Dél.mission étrang

DET15 - Dét.mandat syndical

DET16 - Dét.auprès parlementaire

DET18 - Dét.admin.Etat UE

DET26 - DS sénateur

OET27 - DS député

OET28 - DS parlementaire européen

DET91 - Sur un emploi de collaborateur cabinet

DET92 - Au titre de la coop tech cult et adent

DET93 - En qualité de contractuel

DET94 - DÉLENCPP FPT, FPH ou FPE

DSP20 - Dispo d'office ou pour raisons de santé

DSP22 - Dispo.convention.pera

DSP31 - Dispo.soins

DSP33 - Dispo pour suivre conjoint/pacsé

DSP40 - Dispo.enfant

DSP42 - Dispo.conj handicapé

HCO00 - Hors cadre

MIAD00 - Mise à disposition

NAC10 - Congé sans traitement

NAC12 - CST scolarité

NAM25 - Cg convention.personnelles

PEC00 - Perte d'emploi et prise en charge

REC00 - Reconstitution de carrière

SER00 - Engagé

ZAD00 - Autre position

Employeurs

Employeur d'origine

Désignation (facultatif) SIRET (facultatif)

Saisissez...

CGO FFFY DE L'EURE ET LOIR
COMMUNE DE LUCE

Toutes les collectivités relevant de la CNRACL doivent apparaître. Choisir celle correspondant à la période

- 90001 - Au moins 800 h/an en rés sout
- 90006 - Identif préfet police Paris
- 90002 - Entre 400/539 h/an rés sout+cat.Sécl
- 90003 - Entre 400/539 h/an rés sout+cat.Act
- 90004 - Entre 530/799 h/an rés sout+cat.Sécl
- 90005 - Entre 530/799 h/an rés sout+cat.Act
- 91001 - Aide soignant

A saisir le cas échéant

Avantages

Type d'affectation (facultatif)

Saisissez...

92001 - Sapeur pompier professionnel

Nouvelle bonification indiciaire (facultatif)

Complément de traitement indiciaire (CTI) (facultatif)

Points théoriques

Saisir le nombre de points si l'agent perçoit la NBI ou le Complément de traitement indiciaire

Modalité de temps de travail

Modalité de service

Saisissez...

- MS000 - Non précisé
- MS100 - Temps plein
- MS200 - Temps partiel
- MS204 - TP soins conj.enf.asc
- MS212 - TP de droit pour naissance ou adoption
- MS300 - CPA
- MS303 - CPA ancien régime

- MS400 - Temps incomplet
- MS500 - TP thérapeutique
- MS900 - Temps non complet
- MS901 - TP droit (TNC)
- MS902 - TP droit pour enfant (TNC)
- MS910 - Temps non complet thérapeutique

Taux d'activité

/


Ce dernier vient se calculer automatiquement, sauf pour le temps partiel où il faut préciser la quotité

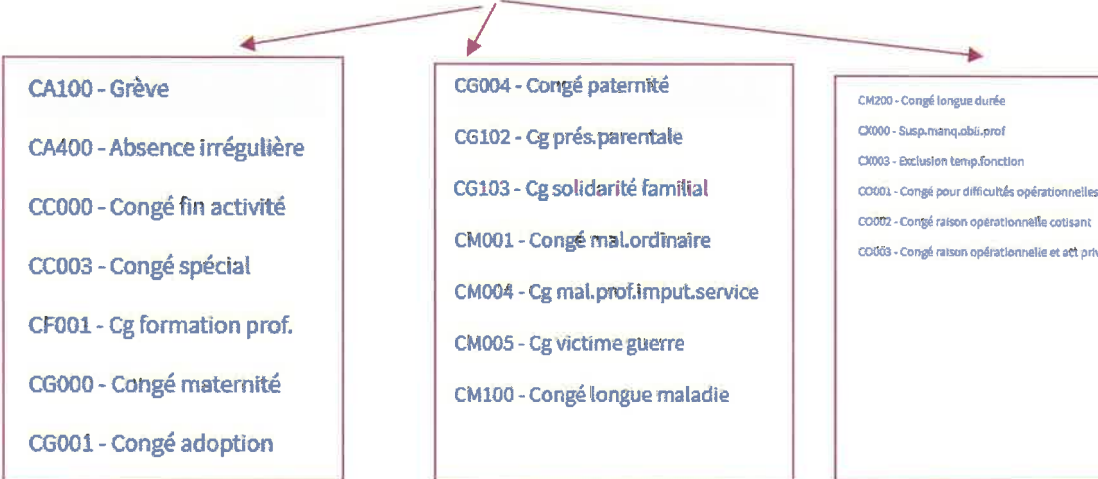
Surcotisation

Période de surcotisation A cocher sur période surcotisée durant une période de temps partiel

Congés

Nature de congés (facultatif)

Saisissez... 



- CA100 - Grève
- CA400 - Absence irrégulière
- CC000 - Congé fin activité
- CC003 - Congé spécial
- CF001 - Cg formation prof.
- CG000 - Congé maternité
- CG001 - Congé adoption


- CG004 - Congé paternité
- CG102 - Cg prés.parentale
- CG103 - Cg solidarité familial
- CM001 - Congé mal.ordinaire
- CM004 - Cg mal.prof.imput.service
- CM005 - Cg victime guerre
- CM100 - Congé longue maladie

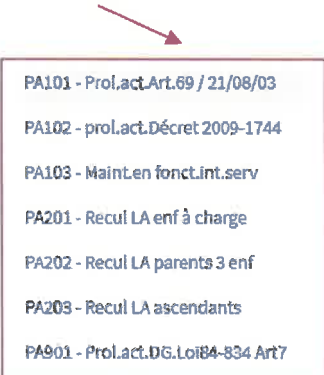
- CM200 - Congé longue durée
- CO000 - Susp.manq.abil.prof
- CO003 - Exclusion temp.fonction
- CO001 - Congé pour difficultés opérationnelles
- CO002 - Congé raison opérationnelle cotisant
- CO003 - Congé raison opérationnelle et act priv

Prolongation

Prolongation de l'activité de l'assuré reculant sa date de départ en retraite.

Type de prolongation d'activité (facultatif)

Saisissez... 



- PA101 - Prol.act.Art.69 / 21/08/03
- PA102 - prol.act.Décret 2009-1744
- PA103 - Maint.en fonct.int.serv
- PA201 - Recul LA enf à charge
- PA202 - Recul LA parents 3 enf
- PA203 - Recul LA ascendants
- PA901 - Prol.act.DG.Loi84-834 Art7

Rémunération dans une pension

Cette période de carrière est déjà prise en compte dans une pension ©

A cocher
uniquement si la
période saisie est
déjà rémunérée
par une pension

Puis cliquer sur :

Ajouter la période

Dans le sous onglet « **Grade** » il doit apparaître le grade et l'indice sur lesquels la simulation voit être effectuée. Cliquez sur Ajouter un grade.



Il apparaît :

Ajouter un grade

< Grades

Tous les champs sont requis.

Date d'effet

JJ/MM/AAAA

Choix de la saisie

Libre NEG

Indiquer la date d'effet de la nomination dans cet indice

Libellé du grade

Saisir le libellé du grade

Indices

Indice

Brut inclus les suppléments d'indice (SPP, PSS, ISSP)

Majoré indice pris en compte pour le calcul de la pension

Cocher brut ou majoré

Puis cliquer sur :

Ajouter le grade

Dans le sous onglet « **Services validés** » il apparaît le cas échéant les services de contractuels validés auprès de la CNRACL. A défaut, il faudra les saisir.

Services validés

Total des durées liquidables
3 an et 14 jours

Décision 1
200205050054809

CE/CS/1598

3 an et 14 jours

Dans le sous onglet « **Durées autres régimes** » il apparaît le cas échéant les services effectués dans les autres régimes de retraite que la CNRACL.

Durées autres régimes

Durées affectées à une année
Total des durées d'assurance : 31 mois
Total des durées d'assurance cotisées : 31 mois
[Voir le détail](#)

Durées non affectées à une année
Total des durées d'assurance :
Total des durées d'assurance cotisées :
[Voir le détail](#)

Durées affectées à une année

Tout sélectionner Tout sélectionner

[Ajouter une durée affectée à une année](#)

Année	Régime ou Pays à l'étranger	Durée d'assurance	Durée d'assurance cotisée (activité)	Chômage	Invalidité	Maternité	Mobilité
<input type="checkbox"/> 1987	B-Salarisés secteur privé	-	-	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> 1988	D-Salarisés secteur privé	-	-	-	-	-	-
<input checked="" type="checkbox"/> 1989	B-Salarisés secteur privé	31	31	-	-	-	-

Dans le sous onglet « **Etudes rachetées** » il apparaît les périodes d'études qui ont été rachetées par l'agent auprès de la CNRACL.

Etudes rachetées [Ajouter une période d'étude rachetée](#)

Il n'y a aucune étude rachetée pour cet assuré.

Le sous onglet « **Droits d'option et limite d'âge personnelle** » concerne des agents qui à un moment de leur carrière ont eu le choix entre rester dans la catégorie active ou intégrer la catégorie sédentaire (souvent le personnel soignant).

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Droits d'option

Cocher la case correspondant à la situation de votre agent

- L'assuré a opté en faveur du maintien dans son corps ou cadre d'emplois et conservé ses droits liés au classement dans la catégorie active
- L'assuré a opté pour l'intégration dans un nouveau corps ou cadre d'emplois
- L'assuré n'est pas concerné par un droit d'option

Limite d'âge

A compléter si l'assuré a conservé une limite d'âge "catégorie active" à titre personnel ou dérogatoire.

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

Saisissez...

- D01.01 - Surveillance des services médicaux reclassés entre 2002 et 2003 cadres de santé de la PP...
- D01.02 - Sages-femmes chefs d'unité de la FPH (décret n°89-611) reclassés Sages-femmes cadres...
- D01.03 - Assistants socio-éducatifs de la FPH (décret n°2014-101) reclassés assistants socio-éduca...
- D01.04 - Dérogation carrière mixte : fonctionnaire ayant effectué 15/17 ans de services sur un emp...
- D01.05 - Fonctionnaire de l'Etat intégré d'office dans la FPT suite à transfert de compétences (juridic...**
- D01.99 - Sans objet

Puis cliquer sur :

Appliquer les modifications

Lancer ensuite la simulation

Simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications



Il apparaît le résultat de la simulation

Résultat de la simulation



[Retour à la simulation](#)

Vos scénarios

Ajouter un

Départ au plus tôt	Date d'ouverture du droit Motif d'ouverture de droit Famille de pension Date de première pension autre régime	24/02/2032 02 - Fonctionnaire sédentaire Civile
---------------------------	--	---

Détail : Départ au plus tôt

Dates clés

Annulation de la décote	-
Début de la surcote	24/05/2032
Limite d'âge	67 ans

Avec une synthèse effectuée tous les 6 mois de la date d'ouverture du droit à la date de simulation demandée avec plusieurs éléments indiqués pour chaque date de simulation : l'âge de l'agent, le nombre de trimestres liquidables en durée d'assurance, en durée d'assurance cotisée plafonnée, la décote et la surcote, le minimum garanti et les montants bruts et nets de la pension.

Synthèse

	01/03/2032 64 ans	01/09/2032 64 ans et 6 mois	01/03/2033 65 ans	01/09/2033 65 ans et 6 mois	01/03/2034 66 ans
Indice brut (maxi)	0000 / 500	0000 / 500	0000 / 500	0000 / 500	0000 / 500
Surcote	174 T	170 T	170 T	170 T	170 T
Décote	176 T	177 T	179 T	183 T	183 T
Durée d'assurance cotisée plafonnée	173 T	173 T	173 T	177 T	179 T
Décote ou surcote	0 %	2,0 %	3 %	7,5 %	10 %
Cotisation nette (hors cotisation)	73,8723 %	75,6630 %	80,5434 %	83,5 %	84,4100 %
Minimum garanti	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %
Montant mensuel brut (cotisation et accessoires) (brut)	1901 €	1971 €	2019 €	2067 €	2115 €
Montant mensuel net (cotisation et accessoires) (net)	1907 € - 174 T	1977 € - 174 T	2025 € - 180 T	2073 € - 180 T	2121 € - 180 T
Détail suppléments et accessoires	Supplément 0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les bonifications et majorations au titre des enfants apparaissent.

Bonifications et majorations durée d'assurance pour enfant au 01/03/2032

Bonification interruption d'activité (0,12%) Bonification enfant en pension (0,10%) Majoration enfant à charge de 2000 (0,12%) Majoration enfant handicapé (0,17%) Majoration pour parent élevé au moins trois enfants

Plus

4 T

0€



Le nom et la date de naissance pour chaque enfant apparaît.

Edition de la simulation

Résultat de la simulation



Vous pouvez soit éditer la synthèse de votre simulation de la date d'ouverture des droits à une date de fin fixée ou la simulation détaillée ou simplifiée

Editer la synthèse

Cliquer sur



Il apparaît

Editer la synthèse



Commentaire à ajouter au document (facultatif)

350/350

Saisir le cas échéant le nom du document
Par exemple
synthèse au
01/03/2032



Appuyer sur Editer

Vous trouverez en annexe 1 le type de document qui apparaît

Editer l'estimation simplifiée

Cliquer sur



Editer la simulation détaillée



Il apparaît

Dates clés

Annulation de la décote -

Début de la surcote

Limite d'âge

24/05/2032

67 ans

La date de décote et la limite d'âge apparaissent

Date d'effet de la pension souhaitée

01 / 03 / 2032

Mettre une date d'effet souhaitée

Cocher Simplifié

Option d'édition

Simplifié

Détaillé

Puis Editer

Lettre d'accompagnement (facultatif)

Intégrer une lettre d'accompagnement dans le document

Annuler

Editer

Vous trouverez en annexe 2 le type de document qui apparaît

Editer l'estimation détaillée

Cliquer sur

Editer la simulation détaillée

Editer la simulation détaillée



Il apparaît

Dates clés

Annulation de la décote -

Début de la surcote

Limite d'âge

24/05/2032

67 ans

La date de décote et la limite d'âge apparaissent

Date d'effet de la pension souhaitée

01 / 03 / 2032

Mettre une date d'effet souhaitée

Option d'édition

Simplifié

Détaillé

Cocher
Détaillé

Puis Editer

Lettre d'accompagnement (facultatif)

Intégrer une lettre d'accompagnement dans le document

Annuler

Editer

Vous trouverez en annexe le type de document qui apparaît

Annexe 1



SIMULATION DE PENSION A DIFFERENTES DATES

Vue synthétique établie le 11/12/2025
Au nom de
NIR / BCR :
Dossier suivi par Le Cunff Isabelle N/A

Le simulateur affiche un montant de pension avant retenue de la CSG, de la CRDS et de la CASA. Le montant est établi sur la base de la valeur du point fonction publique au jour de la simulation. Ce montant, obtenu à partir des renseignements inscrits dans le compte et ajoutés par le gestionnaire à des fins de simulation n'a qu'une valeur indicative. Seule la délivrance d'un titre de pension à l'issue d'un examen par la CNRACL du dossier d'activité, vaudra reconnaissance des droits.

Date d'ouverture du droit

Date d'ouverture : **24/02/2032**
Motif d'ouverture de droit : **Fonctionnaire sédentaire**
Date de première pension autre régime :

Dates clés

Date d'annulation de la décote :
Date de début de la surcote : **24/05/2032**
Limite d'âge : **67a**

Tableau de synthèse

Date d'effet de la pension	Age au moment du départ	Indice brut/indice majoré	Durée liquidable (trim)	Durée assurance (trim)	Durée assurance cotisée plafonnée (trim)	% décote ou surcote	% de liquidation après décote et surcote	% Mini. Garanti	Montant sans suppléments et accessoires (brut mensuel)	Montant retenu avec suppléments et accessoires (brut / net mensuel)
01/03/32	64a	0599 / 509	174	175	171		75,8721	100,0000	-	
01/09/32	64a 6m	0599 / 509	176	177	173	2,5000	78,6628	100,0000		
01/03/33	65a	0599 / 509	176	179	175	5,0000	80,5814	100,0000		
01/09/33	65a 6m	0599 / 509	178	181	177	7,5000	82,5000	100,0000		

Date d'effet de la pension	Age au moment du départ	Indice brut/ indice majoré	Durée liquidable (trim)	Durée assurance (trim)	Durée assurance cotisée plafonnée (trim)	% décote ou surcote	% de liquidation après décote et surcote	% Min. Garanti	Montant sans suppléments et accessoires (brut mensuel)	Montant retenu avec suppléments et accessoires (brut / net mensuel)
01/03/34	66a	0599 / 509	176	183	179	10,0000	84,4186	100,0000		

Tableau des suppléments et accessoires en montant brut

Date d'effet de la pension	Supplément NBI
01/09/32	6
01/09/32	6
01/03/33	6
01/09/33	6
01/03/34	6

Bonifications et majorations durées d'assurance pour enfant au 01/03/2032

Enfant	Bonification interruption d'activité (L12b)	Bonification enfant né pendant les études (L12b bis)	Majoration enfant né à/c 2004 (L12bis)	Majoration enfant handicapé (L12ter)	Majoration pour avoir élevé au moins 3 enfants
	4 T				Non

Commentaires pour cette synthèse

Annexe 2



Numéro NIR :

Simulation de votre retraite CNRACL

Suivie par : N/A

Suivie par :

N° de sécurité sociale :

Date de naissance :

Nom de famille :

Prénom :

Nom d'usage :

Pour un départ au **01/03/2034**

Montant brut mensuel :

Grade, échelon et indices

Emploi ou grade :

Indice brut :

Indice majoré :

Détail du calcul du montant brut mensuel

Montant brut sur la base des services et bonifications

Montant brut retenu hors suppléments et accessoires

NBI : Supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire

Montant brut retenu

Montant net estimé avant prélèvement à la source** :

Traitement brut indiciaire mensuel servant de base au calcul :

** Le montant net correspond au montant brut retenu, déduction faite des cotisations sociales suivantes :

- la Contribution Sociale Généralisée (CSG) au taux de 8,3 %,
- la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) au taux de 0,5 %,
- et la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) au taux de 0,3 %.

Toutefois, des possibilités d'exonération ou de taux minoré peuvent être appliquées en fonction de votre revenu fiscal de référence.

Numéro NIR :

Détermination du pourcentage de pension

Dans votre situation, la durée d'assurance totale nécessaire pour obtenir une pension sans décote est de 172 trimestres (année de référence 2030).

Durée liquidable retenue pour le calcul de la pension	176 trimestres
Durée d'assurance totale	183 trimestres 86 jours
Durée d'assurance requise pour le taux plein	172 trimestres
Pourcentage de pension avant surcote	76,7442 %
Surcote	8 trimestres
Coefficient de surcote	10,0000 %
Pourcentage de pension après surcote	84,4186 %

Synthèse des services et bonifications retenus pour la liquidation

Services et bonifications	Durée liquidable	
	Trimestres	Jours
Services retenus dans la limite de 75% du traitement	177	65
Total des services et bonifications dans la limite de 75% du traitement	177	85
Total après écrêtement à 75% du traitement	172	-
Bonifications retenues dans la limite de 80% du traitement	4	-
Total des services et toutes bonifications	176	-
Total des services et bonifications arrondi au trimestre le plus proche	176	-

Détail des périodes

Services civils et militaires

Du	Au	Nature de la période	Taux d'activité	Taux de prise en compte	Cat. emploi	Durée liquidable	
						Trim	Jours
20/09/1990	28/02/2034	Activité	100%	100%	Sédentaire	173	71

Services validés

Du	Au	Type de service	Taux d'activité	Taux de prise en compte	Durée liquidable	
					Trim	Jours
Décision de validation n°1						
01/08/1987	31/08/1987	Services continus	100%	100%		30
01/07/1988	31/07/1988	Services continus	100%	100%		30
01/07/1989	30/07/1989	Services continus	100%	100%		30
06/12/1989	31/12/1989	Services continus	100%	100%		26
01/01/1990	19/09/1990	Services continus	100%	100%	2	79

Durée liquidable totale : 4 trimestres 15 jours

Numéro NIR :

Bonifications admises dans la limite de 80% du traitement

Enfant(s) ouvrant droit à bonification

Identification	Date de naissance	Durée liquidable
		4 trim

Durée liquidable totale : 4 trimestres

Détail des durées d'assurance

Durées d'assurance affectées à des années civiles

Année	Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*	
	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours
1987	0	30			0	30
1988	0	30			0	30
1989	0	56	2	0	2	56
1990	4	0			4	0
1991	4	0			4	0
1992	4	0			4	0
1993	4	0			4	0
1994	4	0			4	0
1995	4	0			4	0
1996	4	0			4	0
1997	4	0			4	0
1998	4	0			4	0
1999	4	0			4	0
2000	4	0			4	0
2001	4	0			4	0
2002	4	0			4	0
2003	4	0			4	0
2004	4	0			4	0
2005	4	0			4	0
2006	4	0			4	0
2007	4	0			4	0
2008	4	0			4	0
2009	4	0			4	0
2010	4	0			4	0
2011	4	0			4	0
2012	4	0			4	0
2013	4	0			4	0
2014	4	0			4	0
2015	4	0			4	0
2016	4	0			4	0
2017	4	0			4	0
2018	4	0			4	0

Numéro NIR : 1 234 567 890

Année	Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*	
	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours
2019	4	0			4	0
2020	4	0			4	0
2021	4	0			4	0
2022	4	0			4	0
2023	4	0			4	0
2024	4	0			4	0
2025	4	0			4	0
2026	4	0			4	0
2027	4	0			4	0
2028	4	0			4	0
2029	4	0			4	0
2030	4	0			4	0
2031	4	0			4	0
2032	4	0			4	0
2033	4	0			4	0
2034	0	60			0	60
Total	177	60	2		179	60

*La durée retenue est limitée à 4 trimestres par année civile.

Durées d'assurance non affectées à des années civiles

Durées d'assurance
Trimestres Jours

Durée d'assurance au titre des bonifications

4

Durée d'assurance totale non affectée à des années : 4 trimestres

Pour information : Synthèse des avantages liés aux enfants

Identification	Date de naissance	Bonification enfant né avant le 01/01/2004	Majoration durée d'assurance enfant né à/c du 01/01/2004	Majoration durée d'assurance enfant handicapé	Majoration de pension pour avoir élevé au moins trois enfants
		4 trim			Non

RÉSUMÉ PCS1 - page 6/6

Simulation de pension établie le 11/12/2023 à partir des données de votre compte individuel de retraite complétées le cas échéant des éléments communiqués dans votre demande. Le résultat, obtenu sur la base d'informations déclaratives, n'a qu'une valeur indicative. A ce titre, il n'engage pas la responsabilité de la CNRACL.

Page 6 sur 6

Annexe 3

Numéro NIR : 7



Simulation détaillée de votre retraite CNRACL

Suivie par : N/A

Suivie par :

N° de sécurité sociale :

Date de naissance :

Nom de famille :

Prénom :

Nom d'usage :

Pour un départ au **01/03/2034**

Montant brut mensuel

Motif d'ouverture du droit : **Fonctionnaire sédentaire**

Date d'ouverture du droit : **24/02/2032**

Année de référence pour le taux plein : **2030**

Limite d'âge : **67 ans**

Date de radiation des cadres : **01/03/2034**

Grade, échelon et indices

Emploi ou grade :

Indice brut :

Indice majoré :

Détail du calcul du montant brut mensuel

Montant brut sur la base des services et bonifications

Montant brut retenu hors suppléments et accessoires

NBI : Supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire

Montant brut retenu

Montant net estimé avant prélèvement à la source** :

Traitement brut indiciaire mensuel servant de base au calcul :

** Le montant net correspond au montant brut retenu, déduction faite des cotisations sociales suivantes :

- la Contribution Sociale Généralisée (CSG) au taux de 8,3 %.
- la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) au taux de 0,6 %.
- et la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) au taux de 0,3 %.

Toutefois, des possibilités d'exonération ou de taux minoré peuvent être appliquées en fonction de votre revenu fiscal de référence.

Numéro NIR :

Détermination du pourcentage de pension

Durée liquidable retenue pour le calcul de la pension	176 trimestres
Durée d'assurance totale	183 trimestres 86 jours
Durée d'assurance requise pour le taux plein	172 trimestres
Pourcentage de pension avant surcote	76,7442 %
Surcote :	
Date de début de surcote	24/05/2032
Surcote	8 trimestres
Coefficient de surcote	10.0000 %
Pourcentage de pension après surcote	84.4186 %
Motif d'annulation de la décote	Assuré totalisant en liquidation le nombre de trimestres nécessaires pour avoir une pension à taux plein

Synthèse des services et bonifications retenus pour la liquidation

Services et bonifications	Durée liquidable	
	Trimestres	Jours
Services civils et militaires	173	71
Services civils validés	4	14
Etudes rachetées	-	-
Services retenus dans la limite de 75% du traitement	177	85
Total des services et bonifications dans la limite de 75% du traitement	177	85
Total après écrêtement à 75% du traitement	172	-
Bonifications retenues dans la limite de 80% du traitement	4	-
Total des services et toutes bonifications	176	-
Total des services et bonifications arrondi au trimestre le plus proche	176	-

Synthèse des durées d'assurance

Durées d'assurance	Durée d'assurance	
	Trimestres	Jours
Durée d'assurance totale	183	86
Durée d'assurance cotisée	179	86
Durée d'assurance cotisée retenue plafonnée	179	86

Numéro NIR :

Détail des périodes

Services civils et militaires

Du	Au	Nature de la période	Taux d'activité	Taux de prise en compte	Cat. emploi	Services militaires effectifs	Durée en constitution		Durée liquidable	
							Trim	Jours	Trim	Jours
20/09/1990	28/02/2034	Activité	100%	100%	Sédentaire	Non	173	71	173	71

Durée totale en constitution : 43 ans 5 mois 11 jours

Services validés

Du	Au	Type de service	Taux d'activité	Taux de prise en compte	Durée en constitution		Durée liquidable			
					Trim	Jours	Trim	Jours		
Décision de validation n°1										
01/08/1987	31/08/1987	Services continus	100%	100%		30		30		
01/07/1988	31/07/1988	Services continus	100%	100%		30		30		
01/07/1989	30/07/1989	Services continus	100%	100%		30		30		
08/12/1989	31/12/1989	Services continus	100%	100%		26		26		
01/01/1990	19/09/1990	Services continus	100%	100%	2	79	2	79		

Durée totale en constitution : 1 ans 15 jours

Durée liquidable totale : 4 trimestres 15 jours

Numéro NIR : -

Bonifications admises dans la limite de 80% du traitement

Enfant(s) ouvrant droit à bonification

Identification	Date de naissance	Durée liquidable
		4 trim

Durée liquidable totale : 4 trimestres

Numéro NIR :

Détail des durées d'assurance

Durée d'assurance totale affectée à des années : **179 trimestres 86 jours**

Durée d'assurance totale non affectée à des années : **4 trimestres**

Durée d'assurance totale : **183 trimestres 86 jours**

Durées d'assurance affectées à des années civiles

Année	Durées d'assurance						Durées d'assurance cotisées					
	Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*		Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*	
	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours
1987	0	30			0	30	0	30			0	30
1988	0	30			0	30	0	30			0	30
1989	0	56	2	0	2	56	0	56	2	0	2	56
1990	4	0			4	0	4	0			4	0
1991	4	0			4	0	4	0			4	0
1992	4	0			4	0	4	0			4	0
1993	4	0			4	0	4	0			4	0
1994	4	0			4	0	4	0			4	0
1995	4	0			4	0	4	0			4	0
1996	4	0			4	0	4	0			4	0
1997	4	0			4	0	4	0			4	0
1998	4	0			4	0	4	0			4	0
1999	4	0			4	0	4	0			4	0
2000	4	0			4	0	4	0			4	0
2001	4	0			4	0	4	0			4	0
2002	4	0			4	0	4	0			4	0
2003	4	0			4	0	4	0			4	0
2004	4	0			4	0	4	0			4	0
2005	4	0			4	0	4	0			4	0
2006	4	0			4	0	4	0			4	0
2007	4	0			4	0	4	0			4	0
2008	4	0			4	0	4	0			4	0
2009	4	0			4	0	4	0			4	0
2010	4	0			4	0	4	0			4	0
2011	4	0			4	0	4	0			4	0
2012	4	0			4	0	4	0			4	0
2013	4	0			4	0	4	0			4	0

RES2013 NCST.1 page 5/6

Simulation de pension établie le 11/12/2023 à partir des données de votre compte individuel de retraite complétées le cas échéant des éléments communiqués dans votre demande.
Le résultat, obtenu sur la base d'informations déclaratives, n'a qu'une valeur indicative. A ce titre, il n'engage pas la responsabilité de la CNRACL.

Page 5 sur 6

Numéro NIR :

Année	Durées d'assurance						Durées d'assurance cotisées					
	Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*		Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*	
	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours
2014	4	0			4	0	4	0			4	0
2015	4	0			4	0	4	0			4	0
2016	4	0			4	0	4	0			4	0
2017	4	0			4	0	4	0			4	0
2018	4	0			4	0	4	0			4	0
2019	4	0			4	0	4	0			4	0
2020	4	0			4	0	4	0			4	0
2021	4	0			4	0	4	0			4	0
2022	4	0			4	0	4	0			4	0
2023	4	0			4	0	4	0			4	0
2024	4	0			4	0	4	0			4	0
2025	4	0			4	0	4	0			4	0
2026	4	0			4	0	4	0			4	0
2027	4	0			4	0	4	0			4	0
2028	4	0			4	0	4	0			4	0
2029	4	0			4	0	4	0			4	0
2030	4	0			4	0	4	0			4	0
2031	4	0			4	0	4	0			4	0
2032	4	0			4	0	4	0			4	0
2033	4	0			4	0	4	0			4	0
2034	0	60			0	60	0	60			0	60
Total	177	86	2		179	86	177	86	2		179	86

*La durée retenue est limitée à 4 trimestres par année civile.

Durée d'assurance cotisée retenue plafonnée : 179 trimestres 86 jours

Durées d'assurance non affectées à des années civiles

Durées d'assurance
Trimestres Jours
4

Durée d'assurance au titre des bonifications

Durée d'assurance totale non affectée à des années : 4 trimestres

Numéro NIR :

Pour information : Synthèse des avantages liés aux enfants

Identification	Date de naissance	Bonification enfant né avant le 01/01/2004	Majoration durée d'assurance enfant né à/c du 01/01/2004	Majoration durée d'assurance enfant handicapé	Majoration de pension pour avoir élevé au moins trois enfants
		4 trim			Non

Annexe

Pour information : Détail du supplément NBI

Nombre de trimestres de perception : 27 trimestres
Moyenne annuelle des sommes perçues : 667,15 €
Taux de rémunération du trimestre : 0,436 %

Pour information : Détail du minimum garanti

Nombre de trimestres de services : 177 trimestres 85 jours
Pourcentage : 100 %

